



Georges-Vanier

## RÉSOLUTION 3 - 2026.04.16

---

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : que les élèves utilisent dans l'entièreté les tables et tabourets actuels disponibles à l'agora

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de payer 4 300\$ pour améliorer le milieu de vie des élèves.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : \_\_\_\_\_

Adopté par : \_\_\_\_\_

---

Direction  
d'établissement

---

Présidence du Conseil